



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 juillet 2016
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2016

6-9 septembre 2016, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Programme de pays pour le Liban (2017-2020)

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	7
III. Administration du programme et gestion des risques.....	11
IV. Suivi et évaluation	12
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Liban (2017-2020)	14



I. Considérations générales

1. Le Liban est un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) dont la population est estimée à 4,55 millions d'habitants. En 2015, le produit intérieur brut par habitant atteignait les 11 292 dollars.¹ En 2014, le pays se plaçait à la 67^e position sur 188 en termes d'indice de développement humain.² Les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement ont été atteintes dans les domaines de la santé et de l'éducation primaire, mais pas dans ceux de la pauvreté, de l'égalité des sexes et du développement durable.³ Les taux de pauvreté nationaux de 28% dissimulent les disparités régionales entre Beyrouth (où les taux sont insignifiants), le sud du pays (42%) et le nord du pays (52%). La répartition des dépenses au sein de la population est relativement inégale : alors que les 20% les plus pauvres de la population représentent seulement 7% de la consommation totale, les 20% les plus riches en représentent 43% et sont six fois plus nombreux.⁴ La parité des sexes suit une progression lente compte tenu des contraintes juridiques et socioculturelles profondément ancrées, l'inégalité des lois relatives au statut personnel, la faible représentation des femmes au parlement (seulement 4 femmes parmi les 128 parlementaires) et l'absence de femmes actives (seulement 25% ont un emploi rémunéré).⁵ Au Liban, les questions environnementales portent sur l'urbanisation sauvage, l'insuffisance de l'approvisionnement en eau, la gestion non durable des déchets et les systèmes de production d'énergie.⁶

2. La crise syrienne a profondément touché le Liban, se répercutant sur la situation politique, sociale et économique du pays.⁷ L'ajout à la population de plus de 1,04 million de réfugiés enregistrés auprès du HCR en plus de tous ceux non enregistrés, tous concentrés dans les régions pauvres, a freiné la capacité des municipalités et des organismes publics à répondre à la demande croissante de services et ressources. Parallèlement, la crise a exacerbé les tensions entre les réfugiés et les communautés hôtes. L'effondrement du commerce transfrontière, le recul de l'industrie du tourisme et des services, ainsi que le gel des investissements du secteur privé ont mené au ralentissement de la croissance économique et à l'augmentation du chômage (bondissant de 9 à 12%).⁸ En conséquence, près de 170 000 Libanais sont tombés dans la pauvreté.⁹ La crise syrienne a nui à la situation économique du pays, notamment au poids de sa dette et à sa situation budgétaire, ce malgré les contributions annuelles s'élevant à environ 1,3 milliard de dollars que le Liban reçoit au titre de l'aide humanitaire et au développement. Au niveau

¹ Estimations du PNUD pour le Liban, février 2016.

² Note d'information du Rapport sur le développement humain de 2015 du PNUD, http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/LBN.pdf.

³ Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement pour 2013-2014 au Liban, <http://www.lb.undp.org/content/dam/lebanon/docs/Poverty/Publications/MDG%20en%202014.pdf?download>.

⁴ Ministère des Affaires sociales et PNUD, *Pauvreté, croissance et répartition des revenus au Liban*, Beyrouth, août 2008, <http://www.lb.undp.org/content/dam/lebanon/docs/Poverty/Publications/Poverty.%20Growth%20and%20Income%20Distribution%20in%20Lebanon.pdf?download>.

⁵ Stratégie du PNUD pour l'égalité des sexes au Liban, janvier 2016.

⁶ Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement pour 2013-2014 au Liban. Op. cit.

⁷ Voir : Banque mondiale et Nations Unies, *Liban : Évaluation des conséquences économiques et sociales du conflit syrien*, septembre 2013 ; Analyse stratégique de pays des Nations Unies pour le Liban, 2015-2019 ; Banque mondiale, *Liban : Promouvoir la réduction de la pauvreté et la prospérité partagée – Un diagnostic national systématique*, juin 2015.

⁸ *Pour le travail décent au Liban : Problèmes et défis à la lumière de la crise des réfugiés syriens*, document de l'OIT, juin 2015.

⁹ Banque mondiale et Nations Unies, *Évaluation des conséquences économiques et sociales du conflit syrien*, septembre 2013.

politique, la division entre les deux principales coalitions a été entachée par des intérêts régionaux concurrents et a paralysé la prise de décisions au niveau national. La sécurité est de plus en plus fragile en raison des discours sectaires, de la menace des affrontements et de la désillusion grandissante des jeunes libanais, particulièrement dans les régions où le taux de pauvreté et le nombre de réfugiés sont élevés.

3. Le PNUD a demandé à ce qu'une analyse soit menée afin de comprendre la dynamique de la résilience au Liban et a découvert que la principale réponse du pays face à la crise a, jusqu'à présent, été d'éviter de s'attaquer aux questions conflictuelles pour préserver la stabilité.¹⁰ Par conséquent, la situation du pays s'est progressivement détériorée (celui-ci étant entré dans une phase de « résilience négative ») car les institutions sont incapables de répondre aux besoins de la population. Dès lors, les citoyens ont perdu confiance en leur gouvernement, les dynamiques sectaires se sont renforcées et la marche de manœuvre pour la prise de décisions s'est restreinte. Pour renverser cette tendance et renforcer la résilience positive, les parties prenantes devront opérer dans quatre domaines d'action, en s'appuyant sur l'expertise menée par le PNUD, et allier leur réponse à la crise à court terme à des initiatives à long terme qui s'inscrivent dans le cadre du nouveau programme de développement durable.

4. Le premier domaine consiste à répondre aux menaces et à inciter les parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) à entreprendre un dialogue constructif qui favorise la compréhension mutuelle, modifie les points de vue et détermine des solutions viables.

5. Le deuxième consiste à corriger l'inefficacité des institutions publiques. Si mener des réformes globales n'est pas réaliste en raison de la complexité de la situation politique, il est possible de renforcer la légitimité et les capacités des institutions en organisant des élections crédibles, en encourageant la planification fondée sur des données factuelles au niveau local, en appuyant l'adoption de réformes précises, en renforçant les mécanismes pour la sécurité des populations locales ainsi que la capacité des organismes de premier plan à répondre à la crise actuelle.

6. Le troisième consiste à s'attaquer aux facteurs de conflits liés à l'afflux de réfugiés syriens, notamment la concurrence pour l'emploi et la dégradation des services municipaux de base dans les régions les plus désavantagées. Les interventions menées doivent profiter aux communautés hôtes et aux réfugiés et devraient par ailleurs viser à favoriser la résilience, transférer des responsabilités aux municipalités et aux prestataires de services au niveau local, investir dans les infrastructures communautaires, encourager le développement économique local et se concentrer sur la prévention des conflits et le maintien de la paix.

7. Le dernier domaine consiste à mettre fin à la dégradation de l'environnement, exacerbée par la crise et nuisant aux chances du Liban de garantir un environnement durable à long terme. Entreprendre à la fois des actions orientées politiquement et des interventions modulables au niveau local est nécessaire et celles-ci devraient

¹⁰ Mercy Corps et PNUD, *Stabilisation et résilience relatives aux situations d'urgence prolongées dues à des raisons politiques : Le cas de l'étude du Liban*, <http://www.lb.undp.org/content/dam/lebanon/docs/Poverty/Publications/Stabilization%20&%20Resilience%20Study.pdf?download>

être guidées par les cadres de l'Accord de Paris sur le changement climatique et par les objectifs de développement durable.

8. L'approche du PNUD est conforme au nouveau Cadre stratégique 2017-2020 des Nations Unies, qui met l'accent sur la sécurité intérieure et extérieure, la gouvernance et le développement durable et insiste sur la nécessité de répondre aux besoins urgents émanant de la crise syrienne. Les priorités du prochain cycle sont les suivantes :

a) *Encourager un dialogue transformateur au niveau national* appuyant la participation des femmes et des jeunes à la vie publique et définissant les innovations sociales en faveur du renforcement des capacités locales et nationales de maintenir la paix.

b) *Renforcer la gouvernance et la légitimité des institutions* en améliorant la représentation, l'efficacité, la transparence et la responsabilité institutionnelles.

c) *Renforcer la résilience des communautés vulnérables touchées par la crise syrienne* en renforçant les institutions nationales et infranationales afin qu'elles répondent aux besoins des zones fortement touchées dans les domaines de l'emploi, de la prestation de services de base et de la gestion de l'environnement.

d) *Améliorer la gouvernance environnementale*, en menant des activités à faible taux d'émission et résilientes face aux changements climatiques ainsi que des programmes de gestion de l'environnement qui favorisent la protection des ressources nationales et dirigent le pays vers une économie verte.

9. Le PNUD est idéalement placé pour jouer un rôle clé dans la réalisation des défis susmentionnés puisqu'il a significativement contribué à chacun des domaines de priorité au cours du cycle précédent.

10. Le PNUD a mis fin au clivage humanitaire-développement au Liban en contribuant aux mesures prises au niveau international pour répondre à la crise syrienne. Pour ce faire, il a fallu concevoir une programmation du développement fondée sur la résilience ainsi qu'adapter et étendre le programme actuel. À titre d'exemple, on peut citer le Lebanon Host Community Support Project (Projet d'appui aux communautés hôtes du Liban), créé par le PNUD et le Ministère des Affaires sociales. Le projet a engagé la participation active de l'administration centrale et des parties prenantes des municipalités et a aidé ses membres à fournir une assistance directe aux communautés les plus vulnérables (il a permis de satisfaire les besoins d'environ 800 000 personnes et a amélioré leurs moyens de subsistance en leur fournissant de meilleurs services). De plus, le programme du PNUD a permis de diminuer les tensions entre les Libanais et les réfugiés, a encouragé les communautés à faire confiance aux autorités locales, a aidé les municipalités à étendre leur rôle concernant les problèmes sociaux¹¹ et a renforcé le rôle de premier plan du Ministère des Affaires sociales au sein de l'administration centrale. Afin d'aligner les investissements locaux pour les partenaires de développement, le PNUD a établi des organes locaux de développement économique qui permettront d'accroître les possibilités économiques du pays.

¹¹ Comme détaillé par Atkis Strategy en mars 2016 : Ateliers régionaux SenseMaker® — Suivi et évaluation du programme municipal d'appui du Liban.

11. Dans le cadre de ses efforts en faveur du maintien de la paix, le PNUD a élargi son soutien aux groupements de Palestiniens (situés en dehors des camps officiels où le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est limité). L'Office a très vite mené des analyses de risque de conflits, appuyé des opérations de déminage dans les communautés vulnérables, davantage sensibilisé les médias au maintien de la paix, élargi le réseau des structures locales de paix afin d'apaiser les tensions au niveau local¹² et lancé un programme de cellules de sécurité et de police de proximité réactive, en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et des Municipalités.

12. Le PNUD soutient depuis longtemps les réformes et le développement des capacités au niveau central et contribue ainsi à l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs stratégies nationales. Le PNUD a encouragé l'adoption de 100 propositions de réformes et politiques concernant la réforme administrative, la lutte contre la corruption, les élections, l'économie et le commerce ainsi que l'administration de la dette et la gestion budgétaire. Il a également participé à la diffusion d'informations en éditant 200 publications. De plus, le PNUD a renforcé la capacité du gouvernement dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe. En 2010, le PNUD a reçu le Prix des Nations Unies pour la fonction publique pour avoir aidé le Ministère de l'Intérieur et des Municipalités à organiser des élections législatives conformes aux normes internationales. En mai 2016, le PNUD a, en partenariat avec l'Union européenne, de nouveau apporté son soutien au Ministère pour mener à bien les élections municipales.

13. Le PNUD a aidé le Ministère de l'Environnement et d'autres partenaires par le biais de son programme pour l'énergie et l'environnement. Les parties prenantes ont adopté une législation en faveur de l'environnement qui répond aux exigences des conventions internationales dans ce domaine (notamment l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone) et en ont rendu compte à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Dans le domaine de l'énergie, le PNUD a mis en œuvre des projets pilotes, en collaboration avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources hydrauliques. En 2011, des études techniques et des activités de renforcement des capacités ont contribué à l'élaboration d'un document sur le secteur électrique national qui comportait des recommandations au sujet des politiques à mener et par lequel le gouvernement s'engageait à produire 12% de son énergie au moyen d'énergies renouvelables d'ici à 2020.¹³

14. Les évaluations menées au cours du cycle précédent ont confirmé les progrès réalisés et fourni des observations utiles aux parties prenantes concernant le cycle actuel de programmation. Le PNUD se concentrera entre autres sur les domaines suivants :

a) Le besoin d'une coordination par zone des structures d'aide d'urgence, tel l'organe local de développement économique, et le renforcement de leurs capacités afin de contribuer au développement local.¹⁴

¹² Ibid.

¹³ Contribution attendue du Liban, déterminée au niveau national et placée sous la direction de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

¹⁴ Voir l'évaluation finale du projet Art Gold, <http://erc.undp.org/evaluation/documents/download/8245>.

b) La connexion des actions menées en amont et en aval en encourageant les parties prenantes à participer à l'élaboration des programmes, à l'analyse des risques (si besoin est) et à la mise en œuvre de différentes stratégies.¹⁵

c) La transition progressive vers des postes de fonctionnaires du personnel de projet du PNUD affectés dans les institutions publiques.¹⁶

d) L'amélioration du cadre de résultats du programme environnemental, la fourniture d'informations sur les mesures à prendre et les effets des changements climatiques ainsi que la garantie de la durabilité des investissements en faveur des énergies renouvelables.¹⁷

15. Selon une stratégie sur l'égalité des sexes récemment achevée¹⁸, la participation des femmes à l'élaboration et la mise en œuvre de programmes (particulièrement par le biais des groupes de femmes engagés dans les activités de renforcement de l'économie, du maintien de la paix et de la culture) a contribué à la baisse des inégalités entre les sexes, à la modification des rôles traditionnels liés au genre, à l'intensification des pressions en faveur de la représentation et de la participation des femmes à la gouvernance nationale, ainsi qu'à l'élargissement de l'accès à des postes de responsabilité pour les jeunes femmes. Les recommandations de l'évaluation ont souligné le besoin d'adopter des méthodes de programmation systématiques et institutionnalisées en faveur de l'autonomisation des femmes, par exemple le recours aux objectifs de développement durable comme une plateforme favorisant la réforme ou encore la réalisation de changements internes structurels et procéduraux comme la création d'une Équipe de la problématique hommes-femmes qui adopte un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes et contribue au financement de la prise en compte de la problématique hommes-femmes.

16. Une évaluation complète du secteur de la sécurité et de la justice menée en 2016 a mis en avant les lacunes et les défis que rencontrent l'État et la société civile dans le domaine des mesures de sûreté, de sécurité et de justice.¹⁹ Le PNUD a utilisé les résultats de cette évaluation pour élaborer des interventions concernant la police de proximité, la gestion des prisons, l'accès à la justice et la réforme judiciaire. La programmation repose sur une approche fondée sur les droits de l'homme qui encourage les titulaires de droits (y compris les réfugiés syriens) à affirmer leurs droits par le biais du système de justice pénale et qui insiste sur le devoir du Gouvernement libanais de protéger de manière proactive les droits de l'homme. Le PNUD œuvrera au sein des secteurs de la sécurité et de la justice afin d'appuyer les mécanismes de coordination et les interactions opérationnelles entre les organismes publics et la société civile.

¹⁵ Voir : Évaluation finale du programme conjoint, février 2013 (prévention des conflits et maintien de la paix au Liban-Nord), <http://erc.undp.org/evaluation/documents/download/7847> et *Vers des solutions durables pour l'amélioration des conditions de vie des réfugiés palestiniens au Liban : Rapport final d'évaluation*, août 2015, <http://erc.undp.org/evaluation/documents/download/8537>.

¹⁶ Évaluation des résultats des groupes consultatifs en matière de police et des groupes d'appui au Liban, août 2011, <http://erc.undp.org/evaluation/documents/download/5455>.

¹⁷ Évaluation des résultats du programme énergétique et environnemental pour 2008 – 2012, décembre 2012, <http://erc.undp.org/evaluation/documents/download/7006>.

¹⁸ Stratégie du PNUD pour l'égalité des sexes au Liban, janvier 2016.

¹⁹ Rapport d'évaluation sur le secteur de la sécurité et de la justice au Liban, PNUD, mars 2016.

17. Le PNUD a affiné sa stratégie relative au secteur privé²⁰, en stimulant la collaboration avec le Ministère de l'Économie et du Commerce, en établissant de nouveaux partenariats avec des entreprises privées et en encourageant la réforme et les pratiques de responsabilité sociale des entreprises. Les relations établies grâce à des initiatives comme *Live Lebanon* (Vive le Liban) renforceront les liens avec le secteur privé, de même que la collaboration avec l'Agence pour le développement des investissements au Liban et les entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables.

18. Le PNUD collabore étroitement avec le Gouvernement libanais, les acteurs du secteur privé et la société civile. De plus, sa capacité de rapidement adapter et étendre ses programmes face aux changements prouve qu'il peut jouer un rôle important dans la facilitation des liens entre les niveaux national et infranational. Dans le cadre de l'actuel Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban, et sous la direction générale du Coordonnateur des opérations humanitaires, le PNUD a été chargé de diriger l'aspect du renforcement de la résilience et de la stabilisation du Plan, tandis que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est chargé de diriger les interventions en faveur des réfugiés. Le Plan prévoit que le PNUD copréside les secteurs de la stabilité sociale et des moyens de subsistance avec le Ministère des Affaires sociales, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et plus de 50 partenaires de développement.

19. Le PNUD peine à trouver des moyens de coordonner les activités des partenaires de développement aux niveaux national et infranational (en intégrant les approches humanitaire et de développement à un cadre de résilience cohérent), à accroître son influence auprès du secteur privé et de la société civile (en accordant un intérêt particulier aux femmes et aux jeunes), à renforcer la programmation en faveur de l'autonomisation des femmes et de la règle de droit ainsi qu'à établir des stratégies de sortie en cas d'impasse politique ou d'autres événements sociopolitiques.

II. Priorités du programme et partenariats

20. Disposant d'un avantage comparatif au Liban, le PNUD a adopté une stratégie visant à aligner les interventions menées face à la crise syrienne avec des pratiques propices au développement durable qui amélioreront la résilience des systèmes du Liban à long terme.

21. S'attaquer aux conséquences de la crise syrienne au Liban et prendre des mesures transformatrices en faveur du développement requiert une stratégie à volets multiples qui allie assistance directe aux populations les plus touchées et actions à plus long terme. Cela sera rendu possible grâce à quatre actions concurrentes qui contribueront aux investissements en faveur des moyens de subsistance durables et régleront les questions de pauvreté, d'inégalités et d'inclusion, à savoir :

a) Encourager les dialogues en faveur de la paix afin de réduire les conflits et d'ouvrir la voie à la prise de décisions;

²⁰ Stratégie du PNUD pour le secteur privé au Liban, janvier 2015.

- b) Appuyer la réforme de la gouvernance et l'amélioration de la représentation des jeunes et des femmes au sein des institutions et forums politiques;
- c) Renforcer la résilience des communautés touchées;
- d) Améliorer les *systèmes actuels de gestion de l'environnement*.

Encourager le dialogue transformateur et le maintien de la paix

22. Le PNUD appuie la création et l'expansion d'espaces de dialogue auxquels la population peut participer, et ce en développant les capacités des femmes et des jeunes, en rendant compte des innovations sociales émanant des initiatives infranationales, en appuyant les plateformes de partage et de diffusion des connaissances et en collaborant avec les médias pour promouvoir le programme de paix.

23. Afin de créer un environnement pacifique favorable aux discussions ouvertes, le PNUD, en collaboration avec le Gouvernement, participe à la consolidation des structures de paix locales et nationales, encourage une plus grande participation des femmes et des jeunes, met en œuvre des systèmes de police de proximité réactifs et renforce les cellules de sécurité du Ministère de l'Intérieur et des Municipalités afin d'améliorer l'analyse des risques, le suivi et l'intervention en cas de conflit (en insistant sur le respect du programme de prévention et des normes relatives aux droits de l'homme).

Renforcer la gouvernance nationale

24. Le PNUD appuiera les réformes électorales et fournira une assistance technique lors des élections législatives de 2017. Afin d'encourager une plus large représentation des femmes au sein des institutions publiques, une attention particulière sera portée aux organisations de la société civile, car elles ont accru le nombre de femmes en leurs rangs, aux commissions parlementaires qui ont commencé à recourir aux consultations publiques, ainsi qu'aux mesures de contrôle et de responsabilisation.

25. Le PNUD renforcera les capacités institutionnelles du Ministère des Affaires sociales et du Ministère de l'Intérieur et des Municipalités et renforcera également les principales institutions afin de répondre à la crise syrienne. À cette fin, il fera la promotion de l'égalité des sexes et des droits de l'homme au sein des institutions nationales et locales. Un appui ciblé sera fourni aux entités suivantes :

- a) *Le Bureau du Premier Ministre* pour la coordination et la gestion de l'aide au développement, la planification stratégique, la coordination des initiatives de réformes des politiques, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale en faveur du développement durable et l'établissement de systèmes nationaux de gestion des informations et des risques de catastrophe.
- b) *L'Administration Centrale de la Statistique* pour l'élaboration d'un système fonctionnel de données ventilées et l'établissement d'un cadre d'indicateurs et de données de référence en faveur du suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

- c) *Le Ministère des Finances* pour le renforcement de ses capacités en matière d'analyse macro-financière, d'administration de la dette, de réformes fiscales et douanières et de gestion des réformes des finances publiques.
- d) *Le Ministère de l'Économie et du Commerce* pour le renforcement de ses capacités en faveur de la mise en œuvre de politiques commerciales et économiques et de la promotion des directives relatives aux petites et moyennes entreprises.
- e) *L'Agence pour le développement des investissements au Liban* qui élaborera et mettra en œuvre des stratégies de promotion des investissements propres à chaque secteur.
- f) *Le Bureau du Ministre d'État pour la Réforme Administrative* puisqu'il met en œuvre la stratégie nationale relative à la réforme administrative.
- g) *Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur* qui mettra en œuvre le plan de développement du secteur de l'éducation.
- h) *Le Centre libanais de lutte antimines* pour la coordination des opérations de lutte antimines et la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Afin de garantir la prise en main du processus par le Gouvernement, le PNUD aidera les homologues nationaux à faire de son personnel de projet des employés gouvernementaux ordinaires.

26. Fort de son expérience avec le Ministère de la Justice, le PNUD mettra en place des interventions contribuant à l'efficacité de l'administration de la justice et à l'amélioration de son accès. Le PNUD se concentrera notamment sur le respect des droits de l'homme (particulièrement auprès des groupes les plus vulnérables du pays, des femmes et des réfugiés syriens) et sur l'amélioration de la gestion des prisons. À cette fin, il collaborera avec le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, le Conseil supérieur de la magistrature et les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies compétents.

Renforcer la résilience des communautés vulnérables

27. Deux stratégies s'attaquant aux facteurs des conflits et des inégalités régionales seront poursuivies :

a) *Accroître la création d'emplois et les moyens de subsistance.* Compte tenu de l'importance de la création d'emplois et du besoin d'une intervention d'envergure coordonnée, le PNUD associera son intervention immédiate de relèvement à des activités en faveur de la croissance durable à long terme, de partenariats stratégiques avec les différents partenaires et de l'élaboration de politiques. Cela permettra de renforcer le cadre actuel du Lebanon Host Community Support Project, tout en faisant collaborer le Ministère du Travail avec l'Organisation internationale du Travail, et conduira à la création d'emplois à court terme dans les domaines des infrastructures communautaires, de l'agriculture et de l'environnement. À moyen et long terme, l'accent sera mis sur les PME, les chaînes de valeur et l'employabilité. Le PNUD renforcera la capacité des entités existantes dans les secteurs des services d'assistance aux entreprises et de l'emploi et contribuera à l'établissement de nouveaux centres de prestations de services.

b) Renforcer la capacité des institutions infranationales d'élaborer et de mettre en œuvre des plans intégrés de développement au niveau local qui répondent

aux besoins prioritaires des communautés, notamment ceux des groupements de Palestiniens. Le PNUD renforcera les capacités des nouvelles institutions infranationales, tels les Centres de Développement Social du Ministère des Affaires sociales. Il leur permettra d'assumer un rôle plus important dans la coordination et la mise en œuvre des activités des municipalités et les aidera à établir des liens avec les organismes nationaux compétents. Les avancées réalisées seront renseignées et traitées lors des débats nationaux sur le changement social, ce qui permettra au PNUD d'étendre son partenariat avec le Ministère des Affaires sociales, le Ministère de l'Intérieur et des Municipalités et les autres ministères compétents ainsi que d'intervenir de façon coordonnée aux niveaux national et infranational. De plus, le PNUD étendra son partenariat avec ONU-Habitat et aidera le Gouvernement libanais au sujet des questions liées à l'espace urbain et aux risques, particulièrement dans les régions où la concentration de réfugiés est élevée.

Améliorer la gouvernance environnementale

28. Afin d'améliorer la gouvernance environnementale, le PNUD a adopté une approche stratégique à deux volets :

a) Encourager l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets (par le biais d'une économie à faible émission de carbone) en élargissant l'accès au financement de la lutte contre les changements climatiques grâce aux engagements pris par le Liban dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en encourageant l'utilisation des énergies renouvelables au niveau des secteurs et communes, en collaborant avec le Ministère de l'Économie, le Ministère de l'Énergie et des Ressources hydrauliques et les acteurs privés afin de sensibiliser la population à l'importance de recourir aux technologies renouvelables, en renforçant la capacité du secteur privé de répondre à la demande attendue dans ce domaine et en améliorant la coordination des activités de lutte contre les changements climatiques dans le domaine de l'agriculture et de la gestion des terres et des ressources en eau.

b) Appuyer la gestion durable et intégrée des ressources naturelles, ainsi que leur protection, en mettant l'accent sur la biodiversité, la gestion des forêts et des terres et les écosystèmes aquatiques, en réduisant les polluants industriels (et autres) et en améliorant la capacité du gouvernement, aux niveaux central et local, de faire respecter la législation relative aux priorités environnementales. À titre d'exemple, on peut citer la dépollution du barrage de Qaraoun et l'alignement de la stratégie actuelle sur le programme national.

29. Les domaines touchés par la crise et qui nécessitent une aide au développement à long terme sont les suivants : la gestion efficace des déchets solides et des eaux usées ; l'amélioration et la protection des ressources en eau ; l'accès pour les bénéficiaires aux sources d'énergie propre aux niveaux central et décentralisé. Le PNUD et le Gouvernement travailleront à la poursuite de la stratégie à moyen et long terme relative à la gestion intégrée des déchets, en s'assurant que les considérations environnementales soient prises en compte dans les activités nationales de lutte contre la crise. Les interventions (telle l'amélioration des réseaux d'approvisionnement en eau) permettront d'améliorer les conditions de vie des communautés hôtes, particulièrement dans les régions plus pauvres, et de réduire les dépenses des ménages et par conséquent la pauvreté.

III. Administration du programme et gestion des risques

30. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

31. Les risques susceptibles d'entraver la bonne mise en œuvre du programme proposé sont les suivants :

a) *Une escalade du conflit syrien, qui pourrait accroître la polarisation politique de la société libanaise et mener à des troubles sociaux, détériorer la sécurité, provoquer des lacunes dans la prise en charge nationale, retarder les élections législatives et freiner la prise de décisions au niveau gouvernemental.* Le programme de pays du PNUD vise à atténuer ces risques en invitant les parties prenantes à dialoguer sur les moyens de réduire les effets négatifs du conflit et à définir des solutions innovantes pour contourner les blocages. Les initiatives se concentreront au niveau infranational afin de minimiser le risque de conflit et de renforcer les institutions et systèmes nationaux pour qu'ils puissent opérer efficacement dès que la situation le permettra.

b) *Une absence de données nécessaires à la programmation fondée sur des données factuelles et un mauvais système de suivi aux niveaux national et infranational.* Afin d'atténuer ce risque, le PNUD collaborera étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies en faveur du renforcement du système national de statistiques et, si possible, de la mise en commun des ressources aux fins de laquelle il collectera des données communes de manière rentable.

c) *La dégradation continue de la situation économique peut nuire à l'intérêt porté aux préoccupations environnementales.* Les mesures prises par le PNUD en la matière visent à : tisser des liens étroits avec le secteur privé et à encourager l'adoption de mesures appropriées, même si la situation est peu propice aux nouvelles politiques ; tenir compte des préoccupations environnementales dans toutes les initiatives lancées au niveau infranational ; mettre l'accent sur le renforcement des capacités en faveur des prochaines interventions et encourager l'innovation en tirant parti des mécanismes du marché et de financement.

d) *Une demande accrue des services du PNUD qui surmènera l'organisation et nuira à sa capacité d'intervention.* Le PNUD examinera ses activités et définira les moyens d'étendre son programme sans nuire à sa qualité et à son exécution. La mise en œuvre au niveau national, avec le soutien opérationnel du bureau de pays, est la modalité privilégiée. La mise en œuvre directe sera utilisée selon les besoins, en accord avec le Gouvernement. D'autres modalités d'exécution, telle la mise en œuvre intégrale au niveau national ou la mise en œuvre par une organisation non gouvernementale, seront envisagées si nécessaire. La mise en œuvre intégrale de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds se poursuivra en partenariat avec les organismes des Nations Unies compétents. Le PNUD intensifiera la coopération Sud-Sud afin de renforcer les capacités techniques locales, particulièrement dans les domaines des changements climatiques, de la réforme budgétaire, de l'assistance électorale et de la lutte antimines.

32. Le Bureau de pays du PNUD a mobilisé suffisamment de ressources grâce aux stratégies annuelles et plans d'action en la matière. Les coordonnateurs des normes environnementales et sociales du PNUD s'assurent que tous les projets sont soumis à des évaluations de leur incidence sociale et environnementale et que l'atténuation de celles-ci est prévue dans la conception des projets. L'évaluation de la qualité a commencé en 2015 et fait désormais partie de la procédure habituelle pour tous les projets. Une réunion de programme a lieu tous les mois, ce qui permet au personnel d'échanger des informations en vue d'adapter ou d'étendre le programme.

33. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, toutes les dépenses engagées par le PNUD pour la mise en œuvre des activités de développement, ou des services directement liés à ces activités, seront imputées au projet de développement concerné.

IV. Suivi et évaluation

34. La base de données pour toutes les évaluations, ainsi que pour le suivi et l'ajustement réguliers du programme, sera systématiquement produite grâce à la participation des partenaires concernés qui affineront la théorie du changement pour chaque élément du programme, recenseront les relations de cause à effet, s'accorderont sur les indicateurs précis et les méthodes de collecte des données, élaboreront des procédures et les utiliseront et enfin, concevront un programme d'apprentissage et de recherche. Les progrès seront évalués deux fois par an grâce à des ateliers réalisés aux niveaux national et infranational, auxquels assisteront les partenaires et participants du projet. Les données factuelles seront utilisées pour adapter les programmes et, dans la plupart des cas, seront complétées par les résultats d'enquêtes d'opinion menées en externe qui serviront de base pour l'examen à mi-parcours du programme de pays.

35. Le manque de données sur les progrès en faveur des réalisations nationales représente un obstacle important à l'évaluation du programme. Le programme de pays pour le Liban comprend l'élaboration d'un plan d'assistance technique pour l'Administration Centrale de la Statistique, en collaboration avec la Banque mondiale, le FNUAP, le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

36. L'accumulation et la diffusion des connaissances sur les innovations sociales (favorables au développement pacifique et durable) sont prises en compte dans la stratégie nationale définie dans la réalisation 1. Il s'agit d'un élément primordial du programme de pays.

37. En tant qu'organe directeur chargé de l'aspect stabilisation du Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban, le PNUD a pris en main la production de recherches, l'établissement de données factuelles sur les effets du programme et leur suivi, en s'attardant sur le contrôle des tensions et la réalisation des effets escomptés.

38. Le Bureau de pays du PNUD lancera un programme de recherche visant à réunir des données factuelles permettant d'appuyer les politiques. Les initiatives qui seront lancées dans ce domaine sont : une évaluation rapide de la pauvreté (à compter du début de la crise syrienne); une analyse de la situation des jeunes; une évaluation des besoins de main-d'œuvre pour les secteurs de la construction et de

l'industrie; le recensement des objectifs de développement durable à remplir et la formulation d'indicateurs et niveaux de référence nationaux permettant de les atteindre; la rédaction d'un rapport de développement humain concernant la jeunesse, en collaboration avec le Conseil du développement et de la reconstruction.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Liban (2017-2020)

1. Priorité ou objectif du pays : les capacités des communautés locales et des institutions d'atténuer les tensions et de prévenir les conflits sont renforcées et des mesures éclairées sont prises au vu de l'évolution des tensions				
Réalisation 1.3. énoncée dans le plan stratégique des Nations Unies faisant intervenir le PNUD : le Liban dispose de mécanismes institutionnalisés favorables à la paix et à la prévention, l'atténuation et la gestion des conflits aux niveaux national, municipal et communautaire				
Réalisation correspondante 5 du plan stratégique : les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophe naturelle, notamment ceux liés aux changements climatiques				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)²²	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
Réalisation 1.1. Nombre de recommandations thématiques viables formulées à l'issue du dialogue national Niveau de référence : 5 Niveau cible : 15	Source des données : rapport du Comité de dialogue libano-palestinien, rapports du PNUD Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : Comité de dialogue libano-palestinien, organisations de la société civile, PNUD, Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, Ministère des Affaires sociales Source des données : rapports des cellules de sécurité du Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, rapports d'analyse des conflits des	Produit 1.1. Dialogues relatifs aux problèmes nationaux clés fondés sur des données factuelles et institutionnalisés à tous les niveaux Indicateur 1.1.1. Portée (% de femmes) des dialogues thématiques <i>Niveau de référence :</i> 27 200 (20 % de femmes) <i>Niveau cible :</i> 78 000 (50% de femmes) Produit 1.2. Systèmes et capacités mis en place pour contrôler les tensions et maintenir la paix Indicateur 1.2.1. Nombre de structures de paix opérationnelles au niveau local (notamment au niveau des	Comité de dialogue libano-palestinien, organisations de la société civile, Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, Ministère des Affaires sociales, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Common Space Initiative	Ressources ordinaires : 0 Autres ressources : 34 000

²¹ Sauf contre-indication, tous les niveaux de référence valent pour 2015 et tous les niveaux cibles valent pour 2020.

²² Sauf contre-indication, toutes les sources des produits sont des documents de projets (fréquence annuelle), les niveaux de référence valent pour 2015 et les niveaux cibles valent pour 2020.

<p>Réalisation 1.2. Pourcentage des structures de contrôle des tensions et de maintien de la paix respectant les normes en vigueur Niveau de référence : à définir Niveau cible : minimum 75%</p> <p>Réalisation 1.3. Pourcentage de municipalités offrant des services de police conformes au cadre réglementaire et au Code de conduite Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : minimum 50%</p>	<p>organisations de la société civile, PNUD Fréquence : annuelle Entité responsable : Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, organisations de la société civile et organisations internationales</p>	<p>communautés, des écoles et des groupements de Palestiniens) <i>Niveau de référence</i> : 50 <i>Niveau cible</i> : 212</p> <p>Indicateur 1.2.2. Pourcentage de la représentation féminine au sein des structures de paix <i>Niveau de référence</i> : 30% <i>Niveau cible</i> : 50%</p> <p>Indicateur 1.2.3. Nombre d'analyses de risque de conflit effectuées <i>Niveau de référence</i> : 3 <i>Niveau cible</i> : 10</p> <p>Indicateur 1.2.4. Nombre rapports de cellules de sécurité rédigés <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 25</p> <p>Indicateur 1.2.5. Pourcentage des risques recensés grâce à l'analyse des risques de conflit et aux rapports de cellule de sécurité ayant été pris en charge <i>Niveau de référence</i> : 20% <i>Niveau cible</i> : 60%</p> <p>Produit 1.3. Systèmes et capacités mis en place pour régir les rôles de la police municipale Indicateur 1.3.1. Nombre d'unités de police municipale formées pour faire respecter les instructions permanentes et le Code de conduite, sous la direction du Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, appuyées par le PNUD <i>Niveau de référence</i> : à déterminer <i>Niveau cible</i> : 200</p>	<p>Donateurs : Union européenne, Allemagne, Japon, Ministère du développement international du Royaume-Uni.</p>	
<p>2. Priorité ou objectif du pays : Déclaration ministérielle du 27 mars 2014 : attachement au respect des principes et préceptes de la constitution et au respect des règles du système démocratique</p>				
<p>Réalisation 2.1. énoncée dans le plan stratégique des Nations Unies faisant intervenir le PNUD : les capacités du Gouvernement d'améliorer l'efficacité des institutions et d'encourager la participation et la responsabilisation sont accrues</p>				
<p>Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides</p>				

<p>Réalisation 2.1. Des élections législatives sont organisées conformément aux normes internationales Niveau de référence : 0 Niveau cible : 1 (élections législatives de 2017)</p> <p>Réalisation 2.2. Proportion de sièges occupés par des femmes au sein des parlements nationaux et des autorités locales (objectif de développement durable 5.5.1) Niveau de référence : 3,1% au Parlement et 4% au sein de l'administration locale Niveau cible : 50%</p> <p>Réalisation 2.3. Pourcentage de lois adoptées en consultation avec la société civile et le secteur privé Niveau de référence : à</p>	<p>Source des données : Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, résultats des élections, rapports des missions d'observation internationales et locales Fréquence : annuelle Entité responsable : Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, organisations de la société civile et organisations internationales</p> <p>Source des données : rapports du parlement et du gouvernement, rapports du PNUD Fréquence : annuelle Entité responsable : Parlement, Gouvernement</p> <p>Source des données : rapport du gouvernement, rapports des organisations de la société civile, rapports des tribunaux, résultats d'enquêtes, rapports des prisons, rapports du PNUD Fréquence : annuelle Entité responsable : Bureau du Ministre d'État pour la réforme administrative, Administration Centrale de la Statistique, Ministère de l'Économie et du Commerce, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur et des Municipalités</p>	<p>Produit 2.1. Les capacités en faveur d'élections inclusives et crédibles sont renforcées Indicateur 2.1.1. Nombre de réformes de la loi électorale conformes aux normes internationales ayant été introduites <i>Niveau de référence : 0</i> <i>Niveau cible : 1</i></p> <p>Indicateur 2.1.2. Nombre de mesures adoptées en faveur de la représentation féminine <i>Niveau de référence : 0</i> <i>Niveau cible : 2</i></p> <p>Produit 2.2. Les politiques inclusives et participatives ainsi que les processus de prise de décisions sont renforcés Indicateur 2.2.1. Nombre de sessions consultatives tenues entre les commissions parlementaires et la société civile et le secteur privé, en particulier les organisations de femmes et de jeunes <i>Niveau de référence : 0</i> <i>Niveau cible : 10</i></p> <p>Produit 2.3. Les fonctions étatiques principales et les capacités des institutions gouvernementales sont renforcées en faveur de la responsabilisation, de la formulation de politiques et de la réforme</p> <p>Indicateur 2.3.1. Nombre de projets de loi relatifs à la réforme administrative et budgétaire élaborés et soumis au Parlement <i>Niveau de référence : 38</i> <i>Niveau cible : 150</i></p> <p>Indicateur 2.3.2. Nombre d'initiatives approuvées en faveur de la réforme ayant été mises en œuvre <i>Niveau de référence : 0</i> <i>Niveau cible : 5</i></p> <p>Indicateur 2.3.3. Nombre de projets de loi relatifs à la réforme judiciaire élaborés et soumis au Parlement <i>Niveau de référence : 0</i> <i>Niveau cible : 5</i></p>	<p>Conseil constitutionnel, Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, Ministère de la Justice, Ministère des Finances, Ministère de l'Économie et du Commerce, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Présidence du Conseil des ministres, Parlement, Agence pour le développement des investissements au Liban, Bureau du Ministre d'État pour la Réforme administrative, Administration Centrale de la Statistique, Office des Chemins de Fer et des Transports en Commun, organisations de la société civile, particulièrement les groupes de femmes et de jeunes.</p> <p>Partenariats spéciaux avec les Nations Unies et d'autres entités internationales en faveur du renforcement des capacités en matière de statistiques.</p> <p>Donateurs :</p>	<p>Ressources ordinaires : 549</p> <p>Autres ressources : 7 000</p> <p>Participation du Gouvernement : 40 000</p>
---	--	---	---	--

<p>déterminer Niveau cible : 50%</p> <p>Réalisation 2.3. Nombre de réforme des politiques réglementées et de plan de mise en œuvre adoptés Niveau de référence : 3 (la stratégie pour la réforme administrative adoptée par le Bureau du Ministre d'État pour la réforme administrative en 2012, la stratégie en faveur des petites et moyennes entreprises élaborée en 2014, le plan-cadre pour la statistique de 2015) Niveau cible : 15 (dont 5 en faveur de la réforme judiciaire)</p>		<p>Indicateur 2.3.4. Rapport sur les progrès concernant la réalisation des objectifs de développement durable <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 2</p>	Gouvernement libanais, Union européenne,	
<p>3. Priorité ou objectif du pays : réalisation du Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban relative aux moyens de subsistance aux fins de l'amélioration de la capacité des groupes vulnérables, particulièrement les femmes et les jeunes, et des micro-, petites et moyennes entreprises de faire face au choc économique et de s'en remettre grâce à la stabilisation et l'amélioration des revenus et des recettes.</p>				
<p>Réalisation 3.1. énoncée dans le plan stratégique des Nations Unies faisant intervenir le PNUD : renforcement des secteurs productifs en faveur de la croissance inclusive et du développement local, particulièrement dans les zones les plus désavantagées.</p>				
<p>Réalisation correspondante 6 du plan stratégique : après un conflit ou une catastrophe naturelle, le relèvement est rapide et le retour sur le chemin du développement durable se fait sans tarder</p>				
<p>Réalisation 3.1. Nombre d'hommes et de femmes (jeunes et adultes) ayant accès aux nouvelles</p>	<p>Source des données : rapports de projet Fréquence : annuelle Entité responsable : Ministère des Affaires sociales, Ministère du Travail, Ministère de</p>	<p>Produit 3.1. Accroissement des moyens de subsistance et des possibilités économiques Indicateur 3.1.1. Nombre d'initiatives génératrices de revenus appuyées <i>Niveau de référence</i> : 24 <i>Niveau cible</i> : 100</p>	Ministère des Affaires sociales, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement	Ressources ordinaires : 0

<p>possibilités d'emploi à court et long terme (ventilés par catégorie réfugiés/membre d'une communauté hôte) Niveau de référence : 2 260 (1 260 hommes et 1000 femmes, dont 900 jeunes, 904 réfugiés et 1 356 hôtes)</p> <p>Niveau cible : 20 000 (12 000 hommes et 8 000 femmes, dont 9 000 jeunes, 8 000 réfugiés et 12 000 hôtes)</p> <p>Réalisation 3.2. Nombre d'hommes et de femmes ayant accès à des services de base améliorés et de qualité Niveau de référence : 498 000 (230 000 hommes et 268 000 femmes) Niveau cible : 900 000 (400 000 hommes et 500 000 femmes)</p>	<p>l'Économie et du Commerce, PNUD</p> <p>Source des données : rapports de projets</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Entité responsable : Ministère des Affaires sociales, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Santé, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, PNUD</p>	<p>Indicateur 3.1.2. Nombre de petites et moyennes entreprises ayant reçu un appui et dont les opérations sont viables après un an <i>Niveau de référence</i> : 20 <i>Niveau cible</i> : 90</p> <p>Indicateur 3.1.3. Nombre de chaînes de valeur établies en faveur des groupes de petits producteurs <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 3</p> <p>Indicateur 3.1.4. Nombre d'institutions soutenant les entreprises et l'emploi ayant été renforcées <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 3</p> <p>Indicateur 3.1.5. Nombre d'initiatives communes avec des entreprises cibles <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 5</p> <p>Produit 3.2. Les capacités des institutions nationales et locales de répondre aux besoins au niveau local de façon intégrée et coordonnée sont renforcées</p> <p>Indicateur 3.2.1. Nombre de plans multisectoriels adoptés aux niveaux local et infranational <i>Niveau de référence</i> : 95 <i>Niveau cible</i> : 200</p> <p>Indicateur 3.2.2. Participation des hommes et des femmes à la planification du développement local <i>Niveau de référence</i> : 1 425 (1 100 hommes et 325 femmes) <i>Niveau cible</i> : 3 000 (2 000 hommes et 1 000 femmes)</p> <p>Indicateur 3.2.3. Nombre d'infrastructures améliorées et d'initiatives en faveur de services de base de qualité achevés <i>Niveau de référence</i> : 92 <i>Niveau cible</i> : 450</p> <p>Indicateur 3.2.4. Réalisation d'une évaluation multidimensionnelle de la pauvreté <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 1</p>	<p>supérieur, Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, Ministère de l'Économie et du Commerce, Ministère de la Santé, Ministère du Travail, Ministère de l'Agriculture, Conseil du développement et de la reconstruction, secteur privé, autorités locales.</p> <p>Partenariats spéciaux avec les entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales en faveur d'une intervention coordonnée au niveau infranational.</p> <p>Donateurs : Ministère du développement international du Royaume-Uni, Japon, Allemagne, Pays-Bas, Fonds pour l'environnement mondial, Koweït, Suisse et Canada.</p>	<p>Autres ressources : 190 000</p>
--	--	---	--	---

4. Priorité ou objectif du pays : Loi 444/2002 – Cadre pour la protection de l’environnement				
Réalisation 3.3. énoncée dans le plan stratégique des Nations Unies faisant intervenir le PNUD : le Liban a adopté des mesures en faveur de l’amélioration de la gouvernance environnementale				
Réalisation 1 correspondante du plan stratégique : la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus				
<p>Réalisation 4.1. Réduction des émissions de CO₂ (ou équivalent), en tonnes, dans les secteurs industriel et commercial. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 9 600</p> <p>Réalisation 4.2. Nombre d’ajustements effectués aux projets relatifs aux changements climatiques élaborés et lancés dans divers secteurs. Niveau de référence : 5 Niveau cible : 2</p> <p>Réalisation 4.3. Nombre de plans de développement et de processus nationaux</p>	<p>Source des données : Ministère de l’Environnement (rapports nationaux sur les changements climatiques) et/ou rapports nationaux du Ministère de l’Énergie et des Ressources hydrauliques Fréquence : annuelle Entité responsable : Gouvernement libanais</p> <p>Source des données : Ministère de l’Environnement (rapports nationaux sur les changements climatiques) Fréquence : biannuelle Entité responsable : Ministère de l’Environnement/PNUD</p> <p>Source des données : stratégie nationale relative aux ressources hydrauliques Fréquence : annuelle Entité responsable : Ministère de l’Énergie et des Ressources hydrauliques</p> <p>Source des données : accord relatif au plan de gestion de l’élimination progressive des hydrochlorofluorocarbones (étape II) Fréquence : annuelle Entité responsable : Ministère de l’Environnement et industries</p>	<p>Produit 4.1. Des actions résilientes aux changements climatiques et produisant peu d’émissions sont lancées</p> <p>Indicateur 4.1.1. Quantité d’énergie économisée grâce à la mise en œuvre de projets d’atténuation des effets des changements climatiques décentralisés et/ou de petite ampleur <i>Niveau de référence :</i> 0,10 mégawatt <i>Niveau cible :</i> 5,67 mégawatts</p> <p>Indicateur 4.1.2. Nombre d’activités visant à sensibiliser davantage la population à l’adaptation aux effets des changements climatiques et à leur atténuation ainsi qu’à renforcer les capacités en la matière <i>Niveau de référence :</i> 20 <i>Niveau cible :</i> 60</p> <p>Produit 4.2. La gestion de l’environnement est renforcée au niveau national</p> <p>Indicateur 4.2.1. Nombre d’initiatives environnementales mises en œuvre au sein des secteurs productifs <i>Niveau de référence :</i> 1 <i>Niveau cible :</i> 25</p> <p>Indicateur 4.2.2. Nombre d’initiatives relatives à la gestion des déchets solides, des eaux et des eaux usées mises en œuvre <i>Niveau de référence :</i> 2 <i>Niveau cible :</i> 10</p> <p>Indicateur 4.2.3: Volume (en tonnes) de substances appauvrissant la couche d’ozone émises <i>Niveau de référence :</i> 66,15 <i>Niveau cible :</i> 36,78</p>	<p>Ministère de l’Énergie et des Ressources hydrauliques, Ministère de l’Environnement, Ministère de l’Agriculture, compagnies des eaux, Institut de recherche agronomique libanais, secteur privé, Banque centrale du Liban, Électricité du Liban.</p> <p>Chapter 1</p> <p>Chapter 2 Donateurs : Fonds pour l’environnement mondial, Protocole de Montréal, secteur privé, Gouvernement libanais</p>	<p>Ressources ordinaires : 0</p> <p>Autres ressources : 44 000</p> <p>Participation du Gouvernement : 10 000</p>

<p>tenant compte de la biodiversité, des énergies renouvelables, du rendement énergétique, de la consommation et la production durables, des changements climatiques, de la gestion rationnelle des produits chimiques et de la valeur des services rendus par les écosystèmes. Niveau de référence : 3 Niveau cible : 6</p>				
--	--	--	--	--